

Commune d'Auger-Saint-Vincent

2, rue Raguet 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du lundi 10 octobre 2011

Etaient présents :

Mmes et Mrs DALONGEVILLE Fabrice, JOLY Véronique, DERRICHE Sabrina, HERBAIN Daniel, MEUNIER Francis, BELLONNET Pascal, DESMET Laurent, NUYTTEENS Jean-Paul, COHEN-CARRAUD Laurence, LAMOUREUX Patrick.

1. Absent et excusé :

SZLACHTA Alexandre.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/09/2011

1/ Dossier assainissement

Le maire fait un point d'étape concernant le dossier sensible de l'assainissement. Après avoir résumé pour mémoire les précédentes réunions, il indique que la phase de réactualisation des études est quasiment achevée. Un complément d'étude devrait être présenté en début d'année prochaine qui porte sur le périmètre géologique et hydrologique du champ de captage des puits d'eau potable. Cette étude est financée par le syndicat des eaux d'Auger. Une fois arrêtée, une nouvelle réunion sera organisée en mairie d'Auger avec l'Agence de l'eau, le Conseil général, l'Etat, le Syndicat des eaux d'Auger, la commune de Duvy et la Communauté de communes du Pays de Valois.

Par ailleurs, le maire indique que vraisemblablement, la commune de Duvy devrait se rapprocher de Crépy-en-Valois pour se relier à la station de traitement de la ville. Décision attendue dans la mesure où le coût est largement inférieur à une solution avec Auger. Cette décision ne changera de toute façon pas la position que la commune défend depuis plusieurs années : le règlement de la question de l'assainissement ne pourra pas se faire sans l'intervention de l'Etat qui doit fixer les règles de la solidarité liée à la servitude de l'exploitation des puits pour la commune d'Auger.

Le maire indique au conseil qu'il communiquera la date de la réunion dès que les éléments de l'étude complémentaire seront connus.

2/ Point travaux

Le bâtiment de stockage.

La partie consacrée à la pose des parpaings est bientôt terminée. Suivra la charpente. La mise hors d'eau devrait être achevée avant l'hiver. Le maire remercie tous les bénévoles pour leur participation et Daniel HERBAIN qui supervise avec beaucoup de professionnalisme les travaux.

Le cimetière.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

2, rue Raguet 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie du mur du cimetière est terminé, et qu'une deuxième tranche de travaux aura lieu en 2012. Le montant de cette première tranche de travaux s'élève à environ 3 KE.

Eglise.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va bientôt rencontrer le 1^{er} vice prident du Conseil général, André Vantomme, en vue d'aborder avec lui le montage financier des travaux de l'église.

Terrain de foot.

Les thuyas du terrain de foot ont été taillés durant l'été. Le chemin de Rosières sera bientôt ouvert de façon à pouvoir baliser le chemin de randonnée des Montagnes d'Auger-Saint-Vincent.

Cantine.

Mr Meunier est en charge de contacter l'Entreprise Cobat pour faire un point sur certaines parties du bâtiment.

Une intervention dans la cour de la cantine aura lieu aux vacances de la toussaint pour des travaux extérieurs.

Mr Lamoureux Indique au Conseil qu'une plaque d'égout est très gênante sur la chaussée à Villeneuve. Mr le Maire charge Mr Lamoureux de se rapprocher de la DDT de Pont Ste Maxence pour voir avec eux le type d'intervention à prévoir.

3/ Point urbanisme

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que la promesse de vente pour le terrain situé à l'ancienne voie ferrée a été signée le 10 août 2011. Il explique au conseil la délimitation définitive arrêtée par le géomètre en accord avec le vendeur et l'acheteur.

Par ailleurs, le maire indique que concernant le Schéma de Cohérence Territoriale, il a choisi de s'abstenir au moment du vote. Pour essentiellement deux raisons. La première concerne l'évolution démographique du pays de Valois au regard de la ressource en eau. Sans préciser dans quel délai et à quelle décision la question de l'eau sur notre territoire sera véritablement réglée, la CCPV envisage tout de même une croissance de la population du Valois de 5 000 habitants. Par ailleurs, le maire regrette par ailleurs le manque d'ambition du territoire en matière touristique, constatant l'absence de vision donc de stratégie de développement.

4/ Questions diverses

Villages fleuris. Mr le Maire indique au Conseil Municipal que suite à notre inscription aux concours des villages fleuries, la commune va bientôt recevoir le prix de l'encouragement. Il félicite Mme JOLY ainsi que Mr HERBAIN pour leur aide. Le maire souhaite qu'une réunion de travail soit fixée dans les prochains jours afin d'organiser les prochaines campagnes de plantation de fleurs, mais également d'arbres.

Stade de football. Mr le Maire indique que la buvette du stade de foot a de nouveau été forcée et l'armoire vidée de son contenu.

Benne à verre. Mr le Maire indique que le nouvel emplacement de la benne à verre est positif.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

2, rue Raguet 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Ordures ménagères. La CCPV a décidé, suite au renouvellement d'un appel d'offre portant sur la collecte des ordures ménagères, à la majorité de modifier le ramassage des ordures ménagères à compter de l'année prochaine. Concrètement, dans les communes qui ne disposent pas de logements collectifs concentrés, autrement dit l'immense majorité des communes rurales, il n'y aura plus qu'un seul passage pour les ordures ménagères. Si le but est de réaliser des économies puisque cela réduira de 335 KE la facture finale, il n'en demeure pas moins que ce sont les communes rurales qui font un effort puisque le service est réduit sans que la décision ait été prise de réduire le coût de leur facture. Pour cette raison d'inégalité de traitement, le maire indique s'être opposé à cette décision. Il précise cependant que pour le moment, la CCPV n'a pas pris position quant à l'usage des économies réalisées.

Défibrillateur. Mr le Maire remercie Mr Nuyttens pour la demande faite auprès du Rotary Club de Crépy-en-Valois pour le don d'un défibrillateur. La remise sera faite le 29 octobre au matin, en Mairie de Crépy-en-Valois.

Voirie à Villeneuve. Patrick Lamoureux demande au Conseil s'il est possible de prévoir des travaux de voirie à Villeneuve sur Auger au niveau des trottoirs. Mr le Maire charge Mr Lamoureux de se rapprocher du Conseil général qui a la responsabilité d'entretien de la départementale.

Emplacements de parking. Francis Meunier demande au conseil si des retours concernant le stationnement alterné ont été enregistrés. Mr le Maire indique que l'immense majorité des habitants de la commune trouve cette initiative positive car elle participe à réduire la vitesse des voitures. A sa connaissance, seul un emplacement à Villeneuve-sur-Auger pose vraisemblablement un problème de visibilité.

Carrefour de la RD 98/RD 1324. M. Nuyttens indique au conseil que des panneaux assez bas sont gênants au niveau du carrefour d'Auger. Mr Lamoureux se rapproche de l'UTD de pont.

Le Maire, F.DALONGEVILLE